

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 JUIN 2020
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

20-51

OBJET : Participation au « Fonds de résilience » défini et mis en place par la Région Ile de France. Autorisation donnée au Président de signer les actes en découlant et à procéder aux versements éventuels.

Membres en exercice	84
Présents titulaires	58
Représentés	16
Absents	10

Votants	74
Abstention	2
Suffrages exprimés	72
Pour	72
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Mary France PARRAIN, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascale TRIMBACH, Annick VOISIN

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Patrick BEAUDOUIN représenté par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Nicole CERCLEY représentée par Jacques J.P.MARTIN, Sabine CHABOT représentée par Florence HOUDOT, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Pierre GUILLARD, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Sengul KARACA, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE, Sergine LEFIEF représentée par Marie KENNEDY, Marie-Hélène MAGNE représentée par Pierre MIROUDOT, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline VISCARDI représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Marie KENNEDY

Absents :

Nicolas CLODONG, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Michel DUVAUDIER, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Jean-Pierre SPILBAUER

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 Juin 2020

OBJET: Participation au « Fonds de résilience » défini et mis en place par la Région Ile de France. Autorisation donnée au Président de signer les actes en découlant et à procéder aux versements éventuels.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1511-2 et L1511-7,

VU la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 et notamment son article 4 instituant l'Etat d'Urgence Sanitaire,

VU la loi N° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant cet Etat d'Urgence Sanitaire au 10 juillet 2020,

VU la convention proposée par la Région Ile de France autorisant l'EPT à abonder le Fonds de Résilience,

Vu la convention à intervenir avec France Initiative prévoyant les modalités de mise en œuvre du Fonds de Résilience à l'échelle territoriale,

CONSIDÉRANT que les dispositifs nationaux de soutien aux entreprises s'avèrent malheureusement insuffisants aux regards de l'ampleur des impacts économiques attendus et qu'il y a urgence à agir,

CONSIDÉRANT que le dispositif de « Fonds de Résilience » qui nous est proposé constitue une initiative à même de combler en partie les insuffisances des dispositifs nationaux dans une démarche de mobilisation des acteurs de proximité que sont les EPCI, EPT et villes,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence développement économique, il appartient à l'EPT Paris Est Marne & Bois de s'engager, de mettre en œuvre et de coordonner les actions nécessaires,

CONSIDÉRANT que pour être efficace ce fonds doit être doté de volumes financiers significatifs,

CONSIDÉRANT que la clef de répartition proposée fait ressortir une quote-part pour notre territoire de 660 000 € (SIX CENT SOIXANTE MILLE EUROS),

VU l'avis du Bureau du Territoire du 2 juin 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la participation au « FONDS DE RESILIENCE » défini et mis en place par la Région Ile de France selon la clef de répartition proposée à savoir 660 000 € (SIX CENT SOIXANTE MILLE EUROS).

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer les actes découlant de la présente délibération et à verser la somme correspondante, dont les crédits sont prévus dans la décision modificative n°1 du budget principal 2020 présentée lors de cette même séance du Conseil de Territoire.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200608-DEL20-51-DE
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 4/06/20
est exécutoire à la date du 12/08/20
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 12/06/20

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200608-DEL20-51-DE
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020